

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
22 avril 2016
Français
Original : anglais

**Assemblée générale
Soixante-dixième session
Point 44 de l'ordre du jour
Question de Chypre**

**Conseil de sécurité
Soixante et onzième année**

**Lettre datée du 21 avril 2016, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de Chypre
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, dans deux annexes distinctes, la liste des violations de la réglementation internationale de la circulation aérienne et de l'espace aérien de la République de Chypre (voir annexe I) commises par la Turquie et celle des cas d'utilisation illégale, par des navires de guerre turcs, de ports fermés à la navigation (voir annexe II), pendant le mois de mars 2016. Il convient par ailleurs de noter que l'aéroport illégal de Timpou est utilisé de façon systématique par des avions de ligne turcs.

De plus, je vous informe que la Turquie et le régime d'occupation ont émis illégalement deux avis aux aviateurs le 17 mars.

Ces actes de la Turquie visent clairement à porter atteinte à la souveraineté de la République de Chypre, à accentuer la division de facto qui subsiste et à renforcer le statut de l'entité sécessionniste en faisant valoir un prétendu droit sur l'espace aérien du territoire occupé de la République. La Turquie continue en outre, par des appels radio, de harceler systématiquement les appareils civils et militaires circulant à l'intérieur de la région d'information de vol de Nicosie. Parallèlement, les violations de la région d'information de vol de Nicosie et de l'espace aérien de la République de Chypre se poursuivent sans relâche. La politique de la Turquie consistant à violer le droit international et à bafouer les règles et règlements internationaux de façon répétée compromet gravement la sûreté de l'aviation civile internationale, nuit à la stabilité de la région et crée des difficultés pour la circulation aérienne au-dessus de Chypre.

Au nom de mon gouvernement, j'élève une vigoureuse protestation contre ces violations de la réglementation de la circulation aérienne internationale ainsi que de l'espace aérien et des eaux territoriales de la République de Chypre que continue de commettre la Turquie, et demande qu'elles cessent immédiatement. La République de Chypre renouvelle, à cet égard, son appel à respecter les principes de souveraineté et de non-ingérence consacrés par la Charte des Nations Unies.



Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 44 de l'ordre du jour, intitulé « Question de Chypre », et du Conseil de sécurité.

(Signé) Nicholas **Emiliou**

**Annexe I à la lettre datée du 21 avril 2016 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Violations de l'espace aérien

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violations</i>
1 ^{er} mars	12 h 33-13 h 53	Deux hélicoptères militaires turcs de type Cougar ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie
2 mars	13 h 00-14 h 56	Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	14 h 17-15 h 50	Un hélicoptère militaire turc a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
3 mars	15 h 18-17 h 10	Un hélicoptère militaire turc de type Cougar a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	15 h 24-16 h 41	Un hélicoptère militaire turc de type Cougar a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	18 h 58-19 h 21	Un appareil militaire turc a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
4 mars	09 h 25-10 h 50	Un hélicoptère militaire turc a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violations</i>
		national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	18 h 17-18 h 36	Un appareil militaire turc a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
6 mars	08 h 32-09 h 07	Un appareil militaire turc de type C-130 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
7 mars	14 h 54-15 h 55	Un hélicoptère militaire turc a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	15 h 10-16 h 19	Deux appareils militaires turcs ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	17 h 07-17 h 43	Un appareil militaire turc de type C-130 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
9 mars	15 h 20-16 h 50	Un hélicoptère militaire turc a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
10 mars	00 h 55-01 h 19	Un appareil militaire turc de type GLF-4 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	08 h 25-09 h 08	Un appareil militaire turc de type C-130 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violations</i>
		autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
11 mars	06 h 56-07 h 15	Un appareil militaire turc de type PA-46 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	06 h 56-07 h 15	Un hélicoptère militaire turc de type Huey a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	07 h 51-09 h 14	Un hélicoptère militaire turc de type Cougar a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	10 h 45-12 h 02	Deux hélicoptères militaires turcs de type Huey ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	23 h 22-23 h 55	Un appareil militaire turc de type C-130 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
13 mars	22 h 39-23 h 18	Un appareil militaire turc de type GLF-4 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
15 mars	11 h 46-13 h 32	Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	15 h 36-15 h 55	Huit appareils militaires turcs de type F-16 ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violations</i>
		autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
17 mars	10 h 21-11 h 33	Un hélicoptère militaire turc a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
20 mars	09 h 39-09 h 53	Un appareil militaire turc de type A-400 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	10 h 04-10 h 23	Un appareil militaire turc de type C-130 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national de la République de Chypre sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	11 h 24-11 h 41	Un appareil militaire turc de type C-130 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national de la République de Chypre sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	11 h 44-11 h 57	Un appareil militaire turc de type A-400 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national de la République de Chypre sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
23 mars	10 h 06-12 h 05	Deux hélicoptères militaires turcs de type Cougar ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
24 mars	11 h 33-12 h 57	Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violations</i>
25 mars	09 h 45-11 h 42	Un hélicoptère militaire turc a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	14 h 30-15 h 11	Un hélicoptère militaire turc de type Cougar a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
29 mars	10 h 42-12 h 30	Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
30 mars	09 h 23-13 h 32	Un hélicoptère militaire turc de type Cougar a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	13 h 47-15 h 02	Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
31 mars	10 h 53-12 h 30	Un hélicoptère militaire turc de type Cougar a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.

**Annexe II à la lettre datée du 21 avril 2016 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Violations de l'espace maritime

<i>Date</i>	<i>Type de violation</i>
19 février	Le navire-citerne turc A-573 a violé les eaux territoriales de la République de Chypre et utilisé illégalement le port de Famagouste, fermé à la navigation, alors qu'il participait à une opération navale des forces d'occupation.
24 février-11 mars	La vedette lance-missiles turque P-330 a violé les eaux territoriales de la République de Chypre et utilisé illégalement le port de Famagouste, fermé à la navigation, alors qu'elle participait à une opération navale des forces d'occupation.
11 février-3 mars	La vedette lance-missiles turque P-330 a violé les eaux territoriales de la République de Chypre et utilisé illégalement le port de Famagouste, fermé à la navigation, alors qu'elle participait à une opération navale des forces d'occupation.
11-12 mars	La vedette lance-missiles turque P-330 a violé les eaux territoriales de la République de Chypre et utilisé illégalement le port de Famagouste, fermé à la navigation, alors qu'elle participait à une opération navale des forces d'occupation.
14-16 mars	La vedette lance-missiles turque P-330 a violé les eaux territoriales de la République de Chypre et utilisé illégalement le port de Famagouste, fermé à la navigation, alors qu'elle participait à une opération navale des forces d'occupation.
10 mars	La vedette lance-missiles turque P-331 a violé les eaux territoriales de la République de Chypre et utilisé illégalement le port de Famagouste, fermé à la navigation, alors qu'elle participait à une opération navale des forces d'occupation.
12-16 mars	La vedette lance-missiles turque P-331 a violé les eaux territoriales de la République de Chypre et utilisé illégalement le port de Famagouste, fermé à la navigation, alors qu'elle participait à une opération navale des forces d'occupation.
3-4 mars	La vedette lance-missiles turque P-334 a violé les eaux territoriales de la République de Chypre et utilisé illégalement le port de Famagouste, fermé à la navigation, alors qu'elle participait à une opération navale des forces d'occupation.
5-7 mars	La vedette lance-missiles turque P-334 a violé les eaux territoriales de la République de Chypre et utilisé illégalement le port de Famagouste, fermé à la navigation, alors qu'elle participait à une opération navale des forces d'occupation.
1 ^{er} -6 mars	La vedette lance-missiles turque P-333 a violé les eaux territoriales de la République de Chypre et utilisé illégalement

<i>Date</i>	<i>Type de violation</i>
	le port de Famagouste, fermé à la navigation, alors qu'elle participait à une opération navale des forces d'occupation.
7-8 mars	La vedette lance-missiles turque P-333 a violé les eaux territoriales de la République de Chypre et utilisé illégalement le port de Famagouste, fermé à la navigation, alors qu'elle participait à une opération navale des forces d'occupation.
8 mars	Le navire porte-véhicules turc A-1600 a violé les eaux territoriales de la République de Chypre et utilisé illégalement le port de Famagouste, fermé à la navigation.
10-11 mars	Le navire porte-véhicules turc A-1600 a violé les eaux territoriales de la République de Chypre et utilisé illégalement le port de Famagouste, fermé à la navigation.
17 mars	Le navire porte-véhicules turc A-1600 a violé les eaux territoriales de la République de Chypre et utilisé illégalement le port de Famagouste, fermé à la navigation.
28 février-2 mars	Le sous-marin turc S-353 a violé les eaux territoriales de la République de Chypre et utilisé illégalement le port de Kyrenia, fermé à la navigation.